

Modalités pratiques

L'inscription en surf débutant, à 13 ans minimum, n'est autorisée que si le participant a déjà un minimum de 2 semaines d'expérience de pratique de ski.

L'inscription n'est valable que si le montant total du droit d'inscription est versé.

La convocation sera envoyée au participant dans les 3 semaines avant le départ.

Ta fiche médicale est à renvoyer à Horizons Jeunesse bien avant le séjour.

Assurances

Le participant est assuré contre les risques d'accident avec dommage corporel, dès le moment de l'embarquement collectif, pendant la période du séjour et jusqu'aux lieu et moment prévus pour la dislocation du groupe. Il en est de même pour la responsabilité vis-à-vis des tiers.

Montants assurés : décès 7436,81f invalidité permanente totale : 14873,61f.

Les prestations médicales (frais médicaux et pharmaceutiques) reprises au barème Inami limitées à une fois les montants indiqués au barème sont prises en charge durant trois ans à compter de l'accident.

Pour les voyages à l'étranger, l'assurance « rapatriement » est comprise.

L'A.S.B.L. Horizons Jeunesse n'est pas responsable des objets perdus ou volés. Chaque participant est personnellement responsable de ses propres bagages. Il est donc conseillé de ne pas emporter d'objet précieux, tel qu'un GSM.

Annulation

En cas d'annulation par le participant, le dédommagement forfaitaire suivant devra être versé à Horizons Jeunesse, afin de compenser les pertes encourues :

A partir de l'inscription jusqu'à **8 semaines avant le départ** : **15 %** du montant du séjour avec un minimum de 24,79 f

Entre la 8^e semaine et la 4^e semaine avant le départ : **35 %** du montant du séjour avec un minimum de 49,58 f

Entre la 4^e semaine et la 2^e semaine avant le départ : **65 %** du montant du séjour avec un minimum de 99,16 f

Moins de 2 semaines avant le départ : **tout le montant** du voyage En cas d'annulation du fait de l'organisateur, le participant a droit au remboursement de toutes les sommes payées par ses soins.

Toute absence pour raison médicale sera justifiée au moyen d'un certificat.

Discipline

Le ski ou le surf libre est interdit.

Si un participant a une conduite de nature à troubler le bon esprit du groupe, les mesures qui s'imposent seront prises. Eventuellement, le renvoi en Belgique, au frais des parents, sera envisagé. Il en sera de même en cas de vol ou de vandalisme.

Toute déprédation, que ce soit à l'hôtel ou dans le car sera portée au compte du participant responsable et acquittée dès son retour.

En cas de retour anticipé du participant décidé par les parents, les frais de rapatriement tombent à charge de ceux-ci.

Il est interdit de fumer pour les – de 16 ans. Pour les + de 16 ans, une autorisation parentale est nécessaire mais interdiction formelle de fumer dans les chambres et dans le car. La consommation de boissons alcoolisées n'est pas autorisée.

Sauf avis contraire, la photo de mon enfant participant au séjour pourra être utilisée à des fins publicitaires au sein de Horizons Jeunesse (brochure, site internet...). J'accepte également de recevoir des Newsletter auxquelles je pourrai mettre fin si je le désire.

J'atteste que mon fils/ma fille ne présente pas une maladie importante ou un handicap nécessitant un traitement particulier et qu'il/elle ne présente pas des troubles du comportement (hyperkinétique, caractériel ...). Si tel est le cas, j'en avise Horizons jeunesse pour assurer le meilleur encadrement.